

Judith Sribnai
Université de Montréal

Être empereur en son jardin : libertés et contraintes du roman personnel dans Les Aventures de Monsieur Dassoucy

Résumé

Le narrateur des Aventures de Monsieur Dassoucy, récit personnel¹ publié en 1677, affirme à plusieurs reprises que sa liberté lui est plus chère que tous les « bons morceaux » du monde : liberté de voyager, liberté de penser, de se raconter, de chanter, liberté aussi de ses amours interdits. Pourtant, il s'agit d'un « je » constamment en butte à la condamnation populaire, limité dans ses mouvements par une fortune contraire, obligé à des contorsions pour survivre auprès de ses protecteurs. Comme pour créer un espace sans dissimulation, sans maître et sans obligation, l'auteur rêve de « commander dans son petit empire ». Mais comment cette liberté privée peut-elle composer avec des impératifs sociaux, éthiques ou religieux? La forme du récit personnel de Dassoucy exhibe cette tension à l'œuvre dans le sujet lui-même.

¹ Nous utilisons indifféremment ici les termes « roman personnel », « récit personnel » ou « roman à la première personne ». Quoiqu'il y ait des distinctions certaines entre ces expressions, elles désignent toujours dans cet article les fictions narratives en prose à la première personne.

Dans son pamphlet intitulé Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps (F. Garasse, 1624), le Père Garasse adjoint au substantif *libertin* des termes qui lui sont communément attachés au XVII^e siècle, savoir impie, voire athée, débauché d'esprit et de mœurs². Conformément à son sens étymologique, le terme *libertin* désigne celui qui « s'affranchit » des lois, qu'elles soient morales, religieuses ou politiques³. Cependant, dès le XVI^e siècle, cette notion d'affranchissement se colore d'une valeur résolument péjorative : le libertin menace la cohésion de la communauté à laquelle il appartient dès lors qu'il remet en cause les lois sur lesquelles elle se fonde. Un tel glissement sémantique constitue un des points fondamentaux de l'argumentaire garassien. Ce point de vue est largement partagé au XVII^e siècle, en témoigne cette définition de Furetière :

[...] qui ne veut pas s'assujettir aux lois, aux regles de bien vivre, à la discipline d'un Monastère. Un escolier est *libertin*, quand il frippe ses classes [...]. Une fille est libertine quand elle ne veut pas obéir à sa mere, une femme à son mary [...] se dit aussi à l'égard de la Religion, de ceux qui n'ont pas assez de vénération pour ses mystères, ou d'obeissance à ses commandements. (Furetière, non paginé)

La multiplication des tours négatifs, la condamnation morale qui oriente le propos de Furetière – le libertin ne se soumet ni aux obligations morales, ni aux règles religieuses, scolaires ou familiales – rendent compte de l'image défavorable dont peuvent pâtir les

2 Les sens éthiques et religieux, surtout présents à partir du XVII^e, apparaissent dès le XVI^e, notamment chez Calvin (J. Prévot, 1998 : p. XVIII et *sqq.*). À propos du « malheureux Théophile et de ses abominations », Garasse évoque par exemple ses « sacrileges, impietez et villenies » cause d'une « horrible corruption [...]» (Garasse, 1624 : p. 10)

3 *Libertinus* désigne à l'origine celui qui s'affranchit des lois du maître ou de l'ordre social. Le substantif ne désigne donc pas tant l'homme libre, que celui qui le devient. Plus qu'un état de fait, le terme renvoie à un procès d'émancipation achevé au moment où l'on parle. Ces notions de changement, de transformation, de libération d'un état antérieur sont largement exploitées par les auteurs. La condamnation de Garasse tient précisément à ce que la société ne sanctionne pas ce changement de statut social qui remet en cause ses acquis, ses modèles, ses codes.

auteurs dits « libertins ». Plusieurs d'entre eux tentent de réagir à ces discours, en premier lieu Théophile de Viau, cible principale de F. Garasse dans son pamphlet. À sa suite, d'autres doivent s'opposer à ce sombre tableau du libertin, tel Sorel, Cyrano de Bergerac, Dassoucy. Il s'agit pour eux de construire dans leurs récits une contre-image, plus valorisante que celles qui circulent sur leur compte, parfois même édifiante et socialement acceptable. Si certains, comme Cyrano, s'appliquent surtout à ridiculiser les positions adverses, d'autres, comme Viau ou Dassoucy, cherchent à élaborer un *ethos* d'homme libre mais vertueux. Dans ces derniers cas, les libertés qu'ils prennent servent moins à mettre à mal, de manière provocatrice, le système dans lequel ils vivent, qu'à revendiquer un espace où la liberté de corps et d'esprit puisse se pratiquer sans engendrer la condamnation publique de celui qui l'exerce.

Les Aventures de Monsieur Dassoucy sont écrites dans ce contexte. Dans ce contexte ou presque, car l'ouvrage est publié en 1677, soit plus de cinquante après la parution du pamphlet de Garasse⁴. La polémique n'a plus alors la même virulence, notamment depuis que la plupart des auteurs « libertins » œuvrent chacun pour se sauver, y compris au détriment des anciens compagnons⁵. Au moment où il écrit les Aventures, Dassoucy est en très mauvaise posture : condamné à plusieurs reprises, notamment pour ses relations pédérastes avec son jeune page de musique⁶, il perd ses soutiens à la cour, ses mécènes, ses protecteurs. Il essuie dans le même temps les moqueries de ses anciens

4 On ne possède pas de manuscrit de ce texte publié pour la première fois en 1677 chez Claude Audinet à Paris. Il s'agit de la première partie d'un roman dont la seconde est intitulée *Les Aventures d'Italie de M. Dassoucy* qu'Antoine de Raflé imprime séparément la même année. Ce texte sera publié une deuxième fois en 1678 à Paris par G. Quinet puis par E. Colombey sous le titre *Les Aventures burlesques de Dassoucy* en 1858.

5 Voir à ce sujet l'article de M. Alcover, 1999 : p. 265-275.

6 Dassoucy est incarcéré successivement en 1652, 1667 et 1673.

amis : Cyrano d'abord⁷, Chapelles et Bachaumont ensuite⁸. Tous reprennent les accusations de pédérastie, l'homosexualité devenant l'un des principaux motifs des textes diffamatoires que s'adressent ces nouveaux ennemis.

Le texte de Dassoucy se présente comme une réponse à ces accusations, comme une justification de l'auteur sur ses mœurs, une tentative de laisser de soi une image de victime et non de bourreau puisque étant le persécuté, il est aussi le juste. Pour convaincre le lecteur de son innocence et de l'injustice de sa disgrâce, il choisit la forme du récit personnel, forme romanesque peu pratiquée par les contemporains et d'usage problématique car toujours suspecte de laisser libre cours à l'amour-propre⁹. Ce récit à la première personne, que l'on peut considérer comme en partie autobiographique, est entièrement voué à la représentation d'un « je » injustement réproché. Les Aventures sont également l'occasion pour Dassoucy de réfléchir à sa situation d'écrivain, situation qui le place d'emblée dans l'espace public. Le narrateur tente d'articuler cette dimension publique, issue de son statut de poète de cour, à un espace privé qui laisse place à la liberté de son « particulier ». Par la forme du récit personnel, forme discursive relativement libre mais néanmoins soumise à certaines contraintes¹⁰, ainsi que par la figuration du sujet qui en résulte, Dassoucy propose, nous semble-t-il, une réflexion sur les conditions d'une liberté privée¹¹. C'est ce que révèlent la forme du récit personnel,

7 La « Lettre contre Soucidas » a sans doute été composée dès 1648. Parue en 1654 dans les *Lettres satyriques*, elle est précédée d'une épigramme « Contre Soucidas » que Royer de Prade inclut dans ses *œuvres poétiques* en 1650 : « Tes amis et tes envieux/ Ouvrant ton Livre glorieux/ N'ouvrent la bouche que pour rire,/ Et confessent également,/ Soucidas qu'on ne peut écrire,/ Des Vers plus ridiculement », dans « A un mauvais poète burlesque » (Royer de Prade, 1650 : p. 24).

8 Le *Voyage* de Bachaumont et Chapelles (F. Bachaumont et Cl.-E Chapelles, 1680), est publié pour la première fois en 1680 mais circule avant cela sous forme manuscrite.

9 Voir à ce sujet F. D'Angelo, 2004.

10 Moins génériques peut-être qu'éditoriales, comme nous le verrons, l'auteur se devant de composer avec la censure ou les accusations dont il se dit la victime.

11 En ce sens, Dassoucy s'inscrit dans la lignée de Montaigne et Balzac, chacun réfléchissant sur la

qui conjugue liberté formelle et prudence discursive, ainsi que sa place dans la pratique romanesque contemporaine. De même, le narrateur et personnage des Aventures affirme la légitimité de son discours tout en composant avec des obligations dues à son statut fragile d'écrivain. Forme discursive et figuration du sujet illustrent chacun l'interaction complexe entre domaines public et privé, deux espaces que Dassoucy cherche à concilier. Cependant, l'originalité du texte et du questionnement qui s'y dessine réside moins dans cette articulation elle-même que dans sa relation au sujet et à la forme narrative dans laquelle il prend la parole.

Liberté et contraintes du récit personnel

Comme le rappelle Michel Fournier, le roman est communément associé à l'exubérance, à l'excès, enfin à la « liberté absolue ». Cette association entre une forme et une idée visant à la caractériser cache néanmoins une tentative de régulation du genre ainsi qu'un jugement moral sur sa pratique :

On est tenté d'ajouter que la formule faisant du roman le genre de la liberté absolue prend elle-même part à cette régulation, ne serait-ce qu'en occultant les autres instances. [...] Et, pourtant, on ne saurait nier la présence de cette force (excès ou liberté) qui hante le roman. En quittant le strict cadre de la poétique, on peut ajouter que cette dimension excessive n'a pas seulement conduit au mépris du genre, mais aussi à une vive condamnation de sa puissance. (Fournier 2)¹²

distinctions « je » public et « je » privé, sur les conditions de publication de ce ou ces « je » (McKenna, 1999).

¹² M. Fournier ajoute que le roman est également contraint par l'horizon d'attente que finit par produire cette assimilation du genre à l'idée de « liberté absolue ».

Comme ses contemporains, Dassoucy est conscient d'avoir recours à une forme peu valorisée, notamment parce qu'elle est en pleine formation, sans règle définie, sans héritage déterminé, soupçonnée enfin d'éveiller des passions nuisibles. Lui qui se fit connaître comme poète de cour et qui s'illustra comme prince du burlesque, ressent la nécessité de justifier le choix de ce genre. Cette justification tient d'une valorisation paradoxale en ce sens qu'elle ne met pas en avant la difficulté du genre mais bien sa souplesse, seule apte à rendre compte de l'expérience douloureuse du narrateur :

Je sais bien que les compagnons de mes muses, qui tout brillants des faveurs de la Fortune, [...]diront qu'ayant prévu toutes ces choses, j'eusse bien mieux fait de continuer à composer des vers et des chansons pour le plus grand et le plus magnifique de tous les monarques, que d'aller comme Don Quichot, chercher des aventures étranges par le monde. Il est vrai; mais qui sait, ô grand roi, si encore tout sanglant des mortelles atteintes de tant de monstres que j'ai terrassés, retournant dans votre Cour chargé de cinq gros volumes de mes aventures, je suis pas aussi heureux que si j'étais chargé de vos cinq grosses fermes.
(Dassoucy 751-52)

Grâce à cette forme souple qui épouse les aléas de ses « étranges aventures », Dassoucy produit un récit d'apparence chronologique mais dans lequel le hasard et la contingence sont rois, sa vie étant le jouet de « l'iniquité de la Fortune ». De ce point de vue le roman à la première personne présente deux avantages. En premier lieu, il permet au narrateur de rendre compte de l'aspect hasardeux, surprenant de son voyage, de mettre en relief le caractère souvent incompréhensible de la succession des événements¹³. Ensuite,

13 Dassoucy dira par exemple : « Je ne te saurai dire, cher Lecteur, la peine que j'eus de me défendre de cet homme qui voulait au moins que j'allasse à cheval jusqu'à la couchée. Ce que j'eusse bien fait d'accepter. Mais quoi, les hommes ne voient goutte dans l'avenir; et quand ils auraient des lumières

Dassoucy peut se présenter comme celui qui met en ordre les péripéties de sa vie, seul capable d'organiser une matière que la Providence même semble avoir abandonné à sa confusion. Ainsi, alors qu'il se fait escroquer par un homme ayant décelé sa passion du jeu, il conclut le chapitre comme suit :

Que sert de t'ennuyer, cher Lecteur? La pensée que j'avais de lui gagner mon argent fit que je lui jouai mon habit. Je lui eusse encore joué mes luths et mes pages, et couché Valentin sur une carte et Pierrotin sur l'autre. Je me fusse joué moi-même, s'il m'eut voulu prendre pour son esclave; je lui aurai gardé ses cochons avec fidélité, mais j'aurais trop gagné en perdant Pierrotin, et j'eusse été trop heureux en me vendant à cet homme; ma condition eût été bien plus avantageuse que de servir de victime à la fureur de mon destin, et de but à l'iniquité des hommes.(Dassoucy 759)

La question rhétorique qui ouvre le passage signale clairement la manière dont le narrateur coupe, oriente, cisèle le récit de sa vie. Quoique Dassoucy avoue ne pas maîtriser la règle qui prévaut à l'enchaînement des circonstances qui l'ont conduit jusqu'à un « heureux port », il déchiffre après coup le mystère de son existence comme le montre l'emploi du conditionnel : «je lui aurai gardé ses cochons avec fidélité, mais *j'aurais* trop gagné en perdant Pierrotin ». Il construit un récit dont il dégage lui-même une motivation¹⁴, celle de son destin, destin tragique dont Pierrotin est le fatal instrument. Aussi paradoxal que cela puisse paraître *a priori*, la liberté d'agencement de la diégèse dans la narration permet au narrateur de se présenter comme le fantôme de

suffisantes pour pénétrer dans la suite des choses, ils ne pourraient éviter la fatalité de leurs destinés ». (Dassoucy, 1677 : p. 790)

¹⁴ Sur le lien entre cette faillite de la logique providentielle et le récit romanesque, voir F. d'Angelo, 2005 : p. 203-214.

forces qui le dépassent pour ensuite donner à son récit un horizon téléologique¹⁵. Souplesse et liberté du genre romanesque, libre orientation de la structure narrative et du sens du récit par un « je » qui en est à la fois l'artisan et l'objet se conjoignent pour donner naissance à la « peinture de [ses] disgrâces, ou plutôt [au] portrait de [ses] triomphes » (Dassoucy 752)

C'est d'ailleurs en se dépeignant comme un exemple de l'arbitraire des sots, preuve vivante de la violence irraisonnée du destin, que Dassoucy justifie l'intérêt de son récit à la première personne. Il devient, en ce sens, source de méditation morale pour le lecteur :

Aussi ce n'est pas pour [les sots] que j'écris, mais pour toi, généreux Lecteur [...]. Lis donc, et lisant, profite de mes disgrâces; ris, sage lecteur, et tout en riant de mes folies, fais-toi encore plus sage à mes dépens; et si dans ce début tu trouves quelque chose digne de ton esprit, ne dédaigne point de m'accompagner jusqu'à la fin de mon voyage, dont la suite miraculeuse te fera un tableau de la vie humaine d'autant plus digne d'être conservé que c'est dans ce tableau sans exemple que les enfants de tes enfants y apprendront, en se divertissant, non seulement la science du monde, mais la science du ciel, qui est la science des sciences.(Dassoucy 753-54)

Le récit personnel est libre, comme le roman, de se donner ses propres formes, ses

15 À ce sujet, Paul Ricœur explique : « La dialectique consiste en ceci que, selon la ligne de concordance, le personnage tire sa singularité de l'unité de sa vie considérée comme la totalité temporelle elle-même singulière qui le distingue de tout autre. Selon la ligne de discordance, cette totalité temporelle est menacée par l'effet de rupture des événements imprévisibles qui la ponctuent (rencontres, accidents, etc.); la synthèse concordante-discordante fait que la contingence de l'événement contribue à la nécessité en quelque sorte rétroactive de l'histoire d'une vie, à quoi s'égale l'identité du personnage. Ainsi le hasard est-il transmué en destin. » (Ricœur, 1990 : p. 204)

propres règles : il est, au XVII^e siècle, un genre neuf dont nous avons peu d'exemples, qui fit peu d'émules et qui ne présente que peu de points communs avec les récits personnels du XVIII^e siècle.

Cependant, comme le notait M. Fournier, il s'agit d'une forme libre aussi bien que contrainte. Si elle est libre puisque sans règle ou précepte, sans histoire et autorisée à s'en écrire une, elle est contrainte également au lieu même où s'exhibe sa liberté. En effet, Dassoucy se doit, comme ses contemporains, de justifier, d'une part, la pratique d'un genre mineur et, d'autre part, l'emploi de la première personne. Cette obligation est visible, on l'a vu, dans le soin que met l'auteur à se montrer sous les traits d'un homme exemplaire, digne sujet d'une fable morale. Ce type d'exigence, qui semble trouver sa cause première dans le désir de publier les Aventures sans s'attirer les foudres des censeurs ou être condamné pour immoralité, trouve son prolongement dans des artifices rhétoriques, tels les récurrentes protestations de vertu et d'innocence, les développements sur les bienfaits de la mise en récit de son existence, l'assurance d'une « science des sciences » véhiculée par la narration ou encore les apologies du roman burlesque. À terme, cette manière de jouer des libertés et des limites du roman personnel conduit à l'élaboration d'un *ethos* du locuteur à la fois libre et parfaitement soumis aux bienséances de la production romanesque. Dans ce premier argument en faveur de Dassoucy s'amorce la question de l'articulation entre ce qui ressortit du domaine public, celui de la publication d'une œuvre, et ce qui ressortit du domaine privé, celui du récit personnel d'une vie. En effet, les justifications qui touchent à la pratique romanesque ou à l'usage de la première personne sont intimement liées au phénomène de publication du « particulier » de Dassoucy dont la vie est aventureuse

certes, mais sans fait d'armes, sans triomphe et sans honneur : accepter de se plier à ces contraintes c'est, en quelque sorte, autoriser la liberté que prend Dassoucy en publiant le récit peu glorieux de sa vie. Et si l'auteur revendique ainsi une position originale dans le champ littéraire contemporain, narrateur et personnage affirment dans le même temps le droit de raconter leur histoire, triviale, ordinaire et officieuse, et manifestent une attitude de vie et d'esprit libérés des traditions, superstitions et coutumes.

Récit personnel et liberté du sujet

Dès les premières lignes du texte, Dassoucy se présente comme un être soumis à des lois inintelligibles car non motivées rationnellement, celles d'une fortune qui le condamne à être l'objet de persécutions arbitraires. Il apparaît également assujéti à la volonté d'autrui, constamment en situation de dépendance à l'égard d'un supérieur dont il cherche la faveur et la protection. Pourtant, c'est dans cet univers hostile que le narrateur se déclare un homme libre. Cette liberté consiste moins à exercer son libre-arbitre ou sa volonté dans un monde dont il ne discerne ou ne maîtrise pas les règles qu'à délimiter un espace dans lequel il puisse agir librement.

Dassoucy, poursuivi pour des motifs qui lui demeurent incompréhensibles, est contraint d'errer sur les routes de France et d'Italie¹⁶, obligé de quitter une ville, un hôtel, une cour suite à des persécutions qu'il considère injustes. Ainsi de sa fuite de Montpellier où il échappe de peu à la vindicte féminine. Pierrotin, qui vient de refuser les faveurs d'une

16 On ne connaît pas les raisons de la fuite de Dassoucy qui jouit dans les années 1653-1655 d'une grande notoriété. Le premier chapitre des *Aventures* commence comme suit : « Je ne sais si ce fut l'an mil six cent cinquante-quatre ou cinquante-cinq que le grand désir que j'avais de retourner à Turin auprès de leurs A. R, me fit sortir de Paris avec tant de précipitation, [...] » (Dassoucy, 1677 : p. 755)

bourgeoise, provoque la colère de celle-ci, colère qui s'abat entièrement sur le personnage :

[...] et puis, outragée par cette espèce d'injure qui doit être la plus sensible au beau sexe, elle[la bourgeoise] tourna toute sa fureur contre moi; et quoique je n'aie jamais offensé personne, m'attribuant très injustement ce qui venait purement du cru de Pierrotin, elle ne manqua pas de bander tous les ressorts de son esprit et d'employer toutes ses machines pour me perdre.(Dassoucy 836)

L'hyperthème de l'injustice se déploie de façon caricaturale ici grâce à l'emploi de termes comme « fureur », « offense », « injustement », « perdre », termes qui font de Dassoucy la victime du délire irraisonnée d'une jeune femme. Si la violence des hommes est aveugle, la loi de la fortune l'est également, qui soumet le personnage sans pitié. Ce motif est particulièrement récurrent dans les Aventures, comme en témoigne ces quelques exemples : « [...] la fortune ne tarda pas à me mouiller les yeux et à changer mes larmes de joies en de véritables larmes de douleur. » (Dassoucy 791), « [...] mais le ciel ne permit pas que je jouisse longtemps d'un si précieux bonheur [...]. » (Dassoucy 831), « Mais qui se peut assurer contre les traits de la fortune, quand elle a résolu de nous précipiter et que l'homme qui bien souvent n'a pas de plus grand ennemi que soi-même pour hâter sa ruine, emploie misérablement tout son pouvoir pour se détruire? » (Dassoucy 844)

À la mauvaise fortune et aux poursuites s'ajoutent les persécutions de maîtres les mieux attentionnés à l'égard du narrateur. Pourtant, alors même qu'il se met en scène dans un univers où l'enchaînement des événements, ayant les persécutions et la fortune comme moteur, laisse peu de place à cette liberté d'action et de décision, Dassoucy ne fait pas

moins l'éloge d'une liberté qu'il préserve jalousement. Ainsi relate-t-il comme il fut malaisé de se soustraire aux « généreuses persécutions » d'un marquis lui offrant protection, logis et nourriture. Le narrateur souhaite retrouver un état dans lequel il échappe aux obligations qu'implique une relation hiérarchique entre mécène et poète. Mais le marquis envoie ses gens le poursuivre sur les routes afin de l'obliger d'accepter un cheval pour continuer sa route :

[...] mais ce ne fut pas tout, car au lieu que je croyais que cette bonne chère fût le *non plus ultra* de cette généreuse persécution, et que je me préparais à donner de la pratique au moule de mes escarpins pour me dégraisser un peu les tripes, je vis venir à moi ce zélé conducteur des Muses, qui m'ayant assuré qu'il était deux heures après midi, et qu'il fallait encore faire cinq grandes lieues avant que d'arriver au gîte, me supplia de monter à cheval.(Dassoucy 789)

Ce n'est qu'après un long palabre que le personnage retrouve sa liberté : liberté d'aller à pied, liberté d'aller où bon lui semble, liberté enfin de n'avoir pas de comptes à rendre ni de remerciements à donner.

M'étant donc affranchi de cette persécution cavalière et me retrouvant en ma première liberté, je me mis en chemin; mais non sans regarder derrière moi comme un homme qui craint les sergents, tant j'avais peur de revoir le visage persécutant de ce cavalier persécuteur.(Dassoucy 790)

La scène est présentée, comme souvent, sur un mode burlesque par la syllepse de sens sur l'adjectif « cavalier » (« persécution cavalière »), la situation extravagante du

personnage (poète de cour devenu fugitif et poursuivi par son protecteur), ou encore la comparaison emphatique (« comme un homme qui craint les sergents »). Mais ce style burlesque ne saurait cacher la réelle crainte du personnage devenu prisonnier du bon vouloir d'un supérieur. Le jeu sur le polyptote « persécuter », « persécuteur », « persécution » en est un bon indice¹⁷, de même que la comparaison à l'homme qui redoute les « sergents » rapproche de façon significative les multiples séjours en prison du personnage et l'obligation de se soumettre à la loi des grands.

Quelle est cette liberté tant recherchée par Dassoucy? Elle consiste en une volonté de ne se soumettre qu'aux lois naturelles. En cela, il faut bien voir que la liberté n'est pas un état hors de toutes contraintes, que la contrainte ni l'obligation ne sont contraires à la liberté. La liberté est perçue chez Dassoucy comme un consentement raisonné et volontaire aux réalités de sa nature et, plus profondément, comme la possibilité de laisser là pratiques et échanges mondains, vains effets de la politesse et du paraître :

Je sais bien qu'on me dira qu'ayant de l'argent de reste il m'eût été plus commode et plus honnête d'aller en carrosse, et de mener mes pages à cheval; mais quoique j'aime l'honneur pour le moins autant que ma vie, lorsqu'en des choses où il n'y va point de ma gloire ni de l'honneur de mon prochain ce Monsieur l'honneur veut faire le petit tyran avec moi, je m'en moque; et malgré sa tyrannie, je fais, en dépit de lui et de ses dents, ce qui contribue le plus à ma joie et convient le mieux à ma santé.(Dassoucy 776)

Point de « petit tyran » pour Dassoucy, mais un effort constant pour régler son plaisir

¹⁷ Selon Furetière, *persécuter* signifie « Tourmenter, affliger les gens. Les anciens tyrans ont fait persecuter les Chrétiens & l'Eglise, ils ont fait beaucoup de Martyrs »; également « Importuner, incommoder quelqu'un, le poursuivre. » (Furetière, 1690 : non paginé)

sur l'ordre de la nature, ordre qui lui permet d'évaluer le bien-fondé des lois artificielles, celles de la société et celles de ses maîtres :

Aussi au lieu de m'accommoder à sa bizarrerie [celle de l'honneur], je l'accommode tant que je puis à ma commodité, et à mon humeur. Il m'importe peu qu'on me voie aller à pied pourvu que j'y trouve mon plaisir et ma santé. Quand je vais à pied, comme ce mouvement est naturel, et que l'autre est contre l'intention de la nature qui nous a donné des pieds aussi bien qu'au reste des animaux afin de nous en servir sans incommoder personne, j'éprouve toutes les douceurs que l'exercice communique à ceux qui comme moi en connaissent le profit et l'utilité. (Dassoucy 777)

Dassoucy tente de s'aménager un espace libre, c'est-à-dire libéré des regards extérieurs et des lois de la société. La cour, la ville et même les routes sont des lieux dangereux car le personnage y est visible et, quoiqu'il ne craigne pas qu'on le voie « aller à pied », il ne cesse de se retourner pour s'assurer qu'un sergent ne le poursuive pas. Cet espace est aussi celui dans lequel les amours interdites avec son jeune page de musique sont possibles; c'est un espace de libre pensée et de libre création aussi, les promenades étant souvent le temps dévoué à la composition de couplets et de chants¹⁸.

Ce goût de la liberté le distingue des autres hommes :

Mais comme Dieu, qui a fait tant de galants hommes à un si beau tour, ne m'a pas tourné comme les autres, qui pour la plupart sont plus amis des bons

18 Ainsi : « J'allais comme j'ai déjà dit, toujours cinquante pas derrière mon train, et ayant déjà oublié les misères passées, j'achevais un dernier couplet d'une chanson, [...] » (Dassoucy, 1677 : p. 790). Solitude, liberté d'esprit au cours de la promenade semblent favoriser la création chez Dassoucy.

morceaux que de leur liberté, moi qui suis plus amis de ma liberté que des bons morceaux [...]. (Dassoucy 783)

Elle lui fait également préférer son « petit empire » plutôt que la table des grands soumise à trop de rituels et d'obligations :

Mais quoique la table de ce généreux seigneur fût exempte de la plus grande partie de ces incommodités, comme on s'ennuie souvent d'être trop aisé, je ne laissais pas de m'y ennuyer. Il me semblait que j'étais plus heureux à ma table, pour ce que j'y avais plus d'appétit, plus de joie et plus de liberté. Car enfin, est-il un plus grand plaisir au monde que de commander en son petit empire, d'y être maître de son plat, et d'y recevoir au sortir de la roche une éclanche de mouton encore brûlante? (Dassoucy 785)

On le voit, les rêves d'empire de Dassoucy sont très proches de l'idéal de sagesse que prônent les philosophes du Jardin : à l'écart du domaine politique et public, le sage retrouve le plaisir d'un équilibre harmonieux entre ses besoins et la nature. Cependant, de même que les philosophes du Jardin ne s'affranchissent pas complètement de leurs devoirs envers la cité, Dassoucy reconnaît la nécessité qu'il y a à « Donner ses soins et son cœur à son Dieu/ Servir son prince et chérir sa patrie[...]. » (Dassoucy 776) Il hésite alors entre le désir de vivre dans un espace protégé, à l'abri des regards inquisiteurs, et la nécessité d'obéir aux lois, aux rituels, aux codes de sa communauté. Si ce choix est nécessaire, c'est que les obligations sociales ou publiques entrent parfois en contradiction avec ses pratiques privées : persécutions et emprisonnements disent bien que la frontière entre ces espaces n'est pas hermétique. En effet, en le condamnant, les pratiques privées de Dassoucy, fragilisent, voire menacent sa situation précaire

d'écrivain. En tant que tel, Dassoucy n'a pas le choix de s'attabler avec les grands, ni de retourner dans ces palais et ces cours qu'il disait vouloir fuir car il lui faut bien manger et vivre. Dans une société où l'écrivain n'a aucune indépendance, il lui faut protection, soutien financier ou personnel : son protecteur le défend contre ses ennemis, il l'introduit à la cour, lui obtient des charges. Mais comment protège-t-on un homme accusé de pédérastie? La situation limite de Dassoucy est lisible dans la forme ambivalente du récit personnel comme dans la représentation d'une subjectivité qui ne trouve pas sa place, qui n'a pas de lieu reconnu.

Paradoxe du récit personnel, paradoxe du sujet

Le récit personnel apparaît dans un premier temps comme une forme privilégiée en ce qu'elle permet à l'auteur de reconquérir la maîtrise de sa vie. Cette reconquête passe tout d'abord, nous l'avons vu, par la prise en charge du récit de ses aventures, celle-ci permettant au narrateur d'imposer sa propre lecture de son histoire. Le récit personnel offre également au « je » la possibilité de se constituer centre et origine du discours, de faire de son point de vue sur le monde le point de vue dominant. Dassoucy, pour contrer ses adversaires, comme pour se moquer de la fortune et de ses disgrâces, construit ainsi un récit entièrement dévoué à son éloge :

Enfin, au lieu que la plupart des hommes sont assez ennemis d'eux-mêmes pour nourrir les plaies de leur chagrin de l'amertume de leurs pensées, moi qui m'aime mieux que tout l'argent du monde, au lieu d'ajouter mal sur mal [...] j'essaie de tirer de l'huile de ce mur, pour en consolider mes plaies et en adoucir l'aigreur.

(Dassoucy 761)

Le lecteur se trouve devant un récit à tonalité épidiétique, éloge de l'innocence du « je », tableau d'un personnage drôle et mal traité et dont les défauts mêmes dont on l'accuse passent pour des vertus : sa passion du jeu n'est un vice que dans la mesure où il fait confiance aux plus malhonnêtes, sa relation avec Pierrotin naît de son désir de le protéger, de s'en faire le maître et le père. Mais la publication des Aventures dit bien toute l'ambiguïté de l'entreprise : si Dassoucy rend public son « particulier », son quotidien, ses péripéties triviales, c'est qu'il tient à regagner une faveur publique qu'il a perdue. Aussi la liberté du récit personnel est-elle toute entière suspendue au regard de l'autre : regard du roi, regard des pairs, regard des anciens amis, enfin de tout ceux qui ont condamné publiquement Dassoucy, non seulement comme personne pour son homosexualité, sa pédérastie, son impiété, mais aussi comme écrivain, puisqu'en conséquence il a perdu sa place à la cour, subi l'exil, essuyé les attaques de Cyrano, Chapellet ou encore Boileau. La personne privée se trouve alors indissociable de la personne publique. De ce point de vue, le récit personnel dit autant l'effort du « je » pour se singulariser, se différencier et se revendiquer unique et libre, que la nécessité du jugement d'autrui et du public pour sanctionner cette identité.

La figuration même du sujet dans ce récit de voyage illustre ce paradoxe d'un « je » à la fois soucieux de sa liberté personnelle et continuellement suspendu aux besoins et désirs d'autrui. La mobilité constante du personnage dans les Aventures traduit l'instabilité du « je », sa solitude autant que sa disgrâce et rappelle la marginalité d'un individu isolé dans des espaces périphériques tels les routes, chemins, tavernes, salles de jeux, forêts. Dassoucy se représente donc comme une personne excentrée, fréquentant ce que l'on pourrait appeler des lieux limitrophes, toujours à la frontière avec des espaces reconnus,

réglementés, institutionnalisés comme les cours princières¹⁹.

En ce sens, l'errance de Dassoucy dans les Aventures signale une dépendance insupportable mais nécessaire à l'égard des mécènes et protecteurs de l'art, autant que la revendication d'une liberté d'action et de pensée. S'il avance toujours en funambule sur la frontière qui sépare la périphérie du centre, c'est qu'il a autant besoin de ce centre pour exister et être reconnu qu'il aime les marges pour les libertés qu'elles supposent. Dassoucy ne cherche pas nécessairement à provoquer, mais il rêve d'un espace impossible au XVII^e siècle, espace dans lequel il pourrait être poète de cour en même temps que libre penseur, homosexuel et athée sans que l'un interfère avec l'autre. Cheminer sur la frontière c'est instaurer un dialogue entre deux espaces que tout sépare, c'est revendiquer entre eux une interaction jusque là condamnable et condamnée, c'est enfin imaginer un nouveau statut pour l'écrivain²⁰. Le « je » se situe sur une frontière parce qu'il se réclame des deux espaces qu'elle sépare, non parce qu'il joue l'un contre l'autre ou parce qu'il voudrait subvertir l'un grâce l'autre. C'est cette position impossible du « je » que représente, revendique et incarne le roman personnel, publication romanesque d'un « particulier ».

19 On pourrait parler ici, à la suite de D. Maingueneau de paratopie : « Celui qui énonce à l'intérieur d'un discours constituant ne peut se placer ni à l'extérieur ni à l'intérieur de la société : il est voué à nourrir son œuvre du caractère radicalement problématique de sa propre appartenance à cette société. Son énonciation se constitue à travers cette impossibilité même de s'assigner une véritable « place ». Localité paradoxale, *paratopie*, qui n'est pas l'absence de tout lieu, mais une difficile négociation entre le lieu et le non-lieu, une localisation parasitaire, qui vit de l'impossibilité même de se stabiliser. » (Maingueneau, 2004 : p. 52-53)

20 Statut qui est, par ailleurs, en pleine mutation au XVII^e siècle comme le montre A. Viala, 1985.

Bibliographie

Alcover, Madeleine. « Un gay trio : Cyrano, Chapelle, Dassoucy », dans R. Heyndels et B. Woshinsky, dir. L'Autre au XVII^e siècle. Tübingen : G. Narr Verlag (Biblio 17), 265-75, 1999.

Dassoucy, Coypeau Charles. « Les Aventures de M. Dassoucy », dans J. Prévot, éd. Libertins du XVII^e siècle. Paris : Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), 1998.

D'Angelo, Filippo. « "Je suis le héros véritable de mon roman" : l'équivocité de la voix narrative dans les récits à la première personne au XVII^e siècle. » Cahiers du centre de recherches historiques. 33 (Avril 2004) : 41-54.

--. « Fonctions et significations du jeu dans les *Aventures* de Dassoucy », dans D. Bertrand (dir.). Avez-vous lu Dassoucy. Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, 203-14, 2005.

Bachaumont, François Le Coigneux et Claude-Emmanuel Lhullier Chapelle. Voyage curieux, historique et galant. S.l, 1680.

Cyrano de Bergerac, Savinien de. Lettres satyriques et amoureuses. Paris : Desjonquères, 1999.

Fournier, Michel. Généalogie du roman, émergence d'une forme culturelle au XVII^e siècle. Québec : Les presses de l'université Laval, 2006.

Garasse, François. *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps ou prétendus tels*. Contenant plusieurs maximes pernicieuses à la religion, à l'estat et aux bonnes mœurs, combattue et renversée par le P. François Garasse, de la Compagnie de Jésus. Paris : Sébastien Chappelet, 1624.

Maingueneau, Dominique. Le discours littéraire, paratopie et scène d'énonciation. Paris : Armand Colin, 2004.

McKenna, Antony, dir. Libertinage et philosophie. Saint-Étienne : Publications de l'université de Saint-Étienne, t. 2, 1999.

Prévoit, Jacques, éd. Libertins du XVII^e siècle. Paris : Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), t.1, 1998.

Prade, Jean le Royer. Les œuvres poétiques du Sieur de Prade. Paris : N. et J. de La Coste,
1650.

Ricœur, Paul. Soi-même comme un autre. Paris : Seuil, 1990.

Viala, Alain. Naissance de l'écrivain : sociologie de la littérature à l'âge classique. Paris :
Minuit, 1985.

Judith Sribnai est étudiante en doctorat à Paris IV et à l'Université de Montréal. Elle travaille sur la notion de sujet au XVII^e siècle en France. Ses recherches portent notamment sur le roman à la première personne et les textes philosophiques de cette période.

Elle est par ailleurs professeur de littérature en France.